



15ème législature

Question N° : 30487	De M. Patrick Hetzel (Les Républicains - Bas-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation nationale, jeunesse et sports
Rubrique > administration	Tête d'analyse >Dysfonctionnement du site du ministère éducation	Analyse > Dysfonctionnement du site du ministère éducation.
Question publiée au JO le : 23/06/2020 Réponse publiée au JO le : 12/01/2021 page : 260 Date de changement d'attribution : 07/07/2020		

Texte de la question

M. Patrick Hetzel interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur un dysfonctionnement du site du ministère. Tout ce qui est antérieur à 2017 a été effacé. C'est le cas notamment des statistiques de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). Pour les retrouver, il faut aller sur le site de l'Insee, ce qui n'était pas d'usage sous les ministres précédents. Beaucoup de liens aboutissent à la fameuse « Erreur 404 ». Aussi il lui demande quelle est l'intention du ministre en ayant supprimé tout ce qu'avaient fait ses prédécesseurs.

Texte de la réponse

La dernière version du site education.gouv.fr datait de 2009. L'outil technique de publication étant devenu obsolète, une modernisation du site ministériel était devenue nécessaire avec comme objectifs d'améliorer l'accès à l'information pour les usagers, de répondre aux évolutions des modes de consommation numériques comme à celles des grands référentiels généraux des administrations en matière de sécurité, d'accessibilité web ou de protection des données personnelles. Le nouveau site education.gouv.fr est sorti en février 2020. Chaque refonte de site de cette ampleur est l'occasion de revoir l'organisation des contenus et de ne reprendre qu'une partie des contenus, les autres étant archivés. Un nombre important de contenus ont ainsi été archivés en raison de leur ancienneté, du peu de requêtes associées et dans un souci d'optimisation. La plupart des contenus des 5 dernières années (rapports, notes d'information, brochures, etc.) publiés par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), sont accessibles directement. Mais l'intégralité des contenus de la DEPP avec leur profondeur historique est disponible dans les archives sur l'espace de la DEPP : <https://archives-statistiques-depp.education.gouv.fr>. Ainsi, contrairement à ce qu'il est affirmé dans la question, aucune donnée n'a été supprimée.